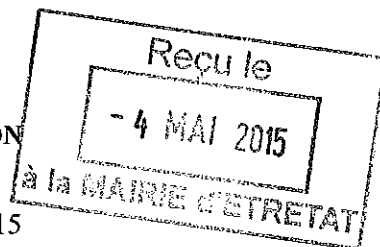




Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Rouen, le 13 avril 2015



**Service Territorial
de l'Architecture
et du Patrimoine
de la Seine-Maritime**

Le Chef du Service Territorial
de l'Architecture et du Patrimoine
Architecte des Bâtiments de France

à

Monsieur Franck COTTARD
Maire de la Ville d'Étretat
1 Place Maurice Guillard,
76790 ÉTRETAT

Affaire suivie par : Brigitte LELIEVRE
Tél. : 02.32.10.70.53
Fax. : 02.35.72.51.38

Objet : ETRETAT – AVAP passage en CRPS du 22 avril 2015
Nos réf : BL/DB N° 2015- 164

Monsieur le Maire,

Après analyse du dossier d'AVAP de la commune d'Étretat, fruit d'un travail exécuté sur plusieurs années, où l'on peut souligner l'intérêt porté au besoin d'intégrer des notions de préservation appuyées sur une analyse fine du patrimoine présent, croisées à la nécessité de prise en compte des critères du développement durable, j'ai l'honneur de vous faire part de mon avis favorable sur ce dossier.

Veillez agréer Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le Chef du Service Territorial
de l'Architecture et du Patrimoine
Architecte des Bâtiments de France


Brigitte LELIEVRE